



PRÉFET DU CALVADOS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires et de la mer

Caen, le 28 septembre 2021

Vincent JAILLET

Instructeur police de l'eau
Service eau et biodiversité
Tél : 02 31 43 16 08
Mail : ddtm-se-eau-spe@calvados.gouv.fr

Référence : 14-2021-00119

Le Préfet

à

TERRANEA
2 rue Martin Luther King
14280 SAINT-CONTEST

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L.214-1 et suivants du code de l'environnement, relatif à la création d'un lotissement « Le Duc Guillaume » sur le territoire de la commune d'Esquay-Notre-Dame, et pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 4 août 2021, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception de ce courrier.

Cependant, vous voudrez bien m'informer, avant le début des travaux, des dates de début et fin du chantier, puis, dans un délai de deux mois maximum suivant la fin des travaux, me communiquer votre compte-rendu de chantier, ainsi que les plans de récolement des ouvrages réalisés.

Je vous rappelle enfin que les agents mentionnés aux articles L.171-1 et L.172-1 du code de l'environnement, et notamment ceux chargés de la police de l'eau, auront libre accès aux installations objet de la déclaration.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par délégation,
Le responsable de la Mission ATC

Paul COLIN